

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du Erreur ! Aucune variable de document fournie.)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 décembre 2006

Réseau Tbc - Budget prévisionnel 2007
 Approbation - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la société CONNEX Bordeaux exploite le réseau communautaire de transports en commun dans le cadre d'une convention à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats.

Conformément à l'article 17-1 de cette convention, le délégataire a fait parvenir à la Communauté urbaine le budget prévisionnel de l'exercice 2007.

I - MECANISME FINANCIER DU CONTRAT

A partir du budget prévisionnel et conformément à l'article 17-2 de la convention, la Communauté urbaine procède au versement, par douzième, du montant de la contribution forfaitaire prévisionnelle à CONNEX Bordeaux.

Au niveau des « impôts et taxes », seules la taxe professionnelle et les taxes foncières sont prises en charge par la Communauté urbaine, tous les autres impôts et taxes sont supportés par le délégataire.

La taxe professionnelle est réglée sous forme d'acomptes (50 % au 1^{er} juin de l'année et 50 % au 1^{er} décembre), les taxes foncières sont réglées directement par notre établissement public.

Parallèlement, les recettes encaissées par CONNEX Bordeaux sont reversées mensuellement à la Communauté urbaine.

La régularisation des comptes s'effectuera au plus tard le 1^{er} juin 2008 conformément aux dispositions prévues par la convention, lorsque tous les paramètres permettant d'arrêter le calcul de la contribution forfaitaire seront connus.

II - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PREVISIONNEL 2007

A. LES DEPENSES

Pour assurer l'exploitation du service public des transports, la Communauté urbaine acquitte au délégataire une contribution forfaitaire annuelle de référence.

Le budget est établi sur la base du dernier avenant au contrat (avenant n°9) en tenant compte des éléments suivants :

- mise en service de la phase 2 du tramway selon le planning annoncé au Comité de pilotage de février 2006,
- maintien du réseau de bus intégral en 2007,
- amélioration de la vitesse commerciale du tramway par la mise en place des seuils fixes.

Les contributions forfaitaires annuelles de référence d'exploitation ont été établies en valeur juin 2000 (base 100 en juin 2000) et font donc l'objet chaque année d'une **actualisation**. Il convient de préciser que les formules d'actualisation sont différentes pour la contribution forfaitaire des bus et le tramway (les indices pris en compte étant différents).

Pour les bus, l'indice 2007 est estimé à 120,925 et pour le tramway à 116,788.

Un autre paramètre entre également en ligne de compte dans la prévision budgétaire, il s'agit des **effets calendaires**. Le calendrier de référence du contrat étant celui de l'année 99, chaque année, le délégataire propose à la Communauté urbaine un calendrier actualisé répartissant tous les jours de l'année selon des journées types.

Les contributions forfaitaires sont également impactées par la **vitesse commerciale**.

Enfin, la contribution forfaitaire est impactée par les acquisitions d'autobus (climatisation et motorisation GNV).

Au total, après prise en compte des éléments qui précèdent, le montant de la contribution forfaitaire 2007 se décompose de la façon suivante :

- contribution forfaitaire bus : **100 278 478 €₂₀₀₇**
- contribution forfaitaire tramway : **24 089 860 €₂₀₀₇**

Le tableau joint en **Annexe 1** présente le détail des modalités de calcul des contributions forfaitaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses, le montant de la taxe professionnelle est évalué à **5 200 000 €**

Enfin, un montant de 1 000 000 € a été prévu au titre de l'intéressement du délégataire.

B. LES RECETTES

Le montant total des recettes s'élève à **35 414 000 €** et se décompose de la façon suivante :

- Les recettes de trafic ont été évaluées à 32 904 000 €.
- Les recettes de publicité sont évaluées à 1 500 000 €.

Par ailleurs, le délégataire est autorisé à percevoir, pour le compte de la Communauté urbaine, des sommes dites « indemnités forfaitaires » ainsi que des frais de dossiers des auteurs de certaines infractions à la police des transports. Ces sommes sont évaluées à 950 000 €.

Enfin, certaines recettes sont perçues directement par la Communauté urbaine, il s'agit des recettes liées aux transports occasionnels (10 000 €) et les recettes liées aux dessertes hors CUB, conformément à la convention passée avec le Département de la Gironde pour la desserte de Cadaujac et Cestas (50 000 €).

En résumé, les dépenses du réseau sont en augmentation de 4,40 % par rapport au budget prévisionnel 2006. Cette évolution s'explique notamment par la mise en service de la phase 2 du tramway dont le coût d'exploitation est plus élevé que l'économie qui pourra être réalisée sur l'offre bus.

Parallèlement les recettes progressent de 9,15 %. Le déficit global augmente de 2,74 %. Toutefois le produit attendu au niveau du versement transport (112 500 000 € - soit + 3,21% par rapport à 2006) permettra de limiter le besoin de financement à prendre en charge par le budget principal (fonctionnement et investissement).

Il convient également comme chaque année de prendre en compte les mesures d'incitations tarifaires et sociales mises en œuvre sur le réseau dont le montant est estimé à **20 000 000 €** pour l'année 2007 (montant constaté lors de l'arrêté des comptes 2005).

Les données financières de l'ensemble du budget prévisionnel 2007 sont retracées dans le tableau joint en **Annexe 2**.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **approuver ce budget prévisionnel 2007 du réseau communautaire de transports en commun et,**
- **autoriser l'inscription des crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au budget annexe Transports pour l'exercice 2007. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2006**